

# NF DTU 60.1 - Plomberie sanitaire pour bâtiments

de décembre 2012

Le NF DTU 60.1 "Plomberie sanitaire pour bâtiments" donne des spécifications de mise en œuvre pour les travaux d'exécution :

- des canalisations d'alimentation en eau froide et en eau chaude sanitaire
- des canalisations d'évacuation gravitaire des eaux usées et des eaux pluviales
- des appareils sanitaires et des appareils de production d'eau chaude sanitaire

L'ensemble de ces travaux s'entend à l'intérieur des bâtiments, que ces derniers soient neufs ou existants.

*N.B. : Cette fiche rapporte l'essentiel de la partie 1-1-2 du NF DTU 60.1. Elle ne se substitue en aucun cas à ce document normatif. Pour tout complément souhaité sur ce type de mise en œuvre, consultez le DTU disponible auprès de l'Afnor ou du CSTB*

## NF DTU 60.1 - 2e partie - Canalisations d'évacuation gravitaire des eaux usées et des eaux pluviales

### Domaine d'application

La partie 1-1-2 du NF DTU 60.1 "Plomberie sanitaire pour bâtiments" précise les exigences de mise en œuvre des canalisations d'évacuation gravitaire des eaux usées et des eaux pluviales, à l'intérieur d'un bâtiment, que ce dernier soit neuf ou existant.

Elle vise également les canalisations d'évacuation enterrées extérieures au bâtiment et qui ne représentent pas, pour tout ou partie, un réseau d'assainissement public.

Les spécifications de mise en œuvre sont applicables dans toutes les zones climatiques ou naturelles françaises, y compris en climat tropical humide.

La partie 1-1-2 du NF DTU 60.1 ne vise pas :

- les règles de conception et de dimensionnement des installations d'eaux pluviales (voir NF DTU 60.11 partie 3) ;
- les équipements et appareils auxquels les canalisations sont raccordées ;
- les dispositions relatives au stockage des eaux ;
- les descentes d'eaux pluviales mises en œuvre à l'extérieur du bâtiment, ni la mise en œuvre des systèmes d'évacuation des eaux pluviales par effet siphonoïde ;
- les travaux de réparation ;
- la réutilisation des eaux usées.

La version en vigueur de la partie 1-1-2 de ce NF DTU, à la publication de cette fiche, est celle de décembre 2012

## Matériaux visés

Les exigences que doivent respecter les canalisations, les accessoires et les matériaux de **rebouchage, nécessaires à la mise en œuvre des canalisations d'évacuation gravitaire des eaux usées et des eaux pluviales**, sont données dans la partie 1-2 du NF DTU 60.1 "Critères généraux de choix des matériaux".

## Mise en œuvre : l'essentiel

De manière générale, les eaux usées et les eaux pluviales doivent être évacuées séparément, **et peuvent être rassemblées à l'extérieur** du bâtiment.

**Nota : Le règlement sanitaire interdit l'évacuation des eaux vannes dans les canalisations d'évacuation des eaux pluviales et vice-versa. Par dérogation, seules les eaux ménagères peuvent être tolérées à condition que le système d'égout public le permette.**

Les colonnes de chute doivent être prolongées en ventilation jusqu'à l'air libre et au-dessus des locaux habités.

Les canalisations d'évacuation peuvent être en :

- fonte (NF DTU 60.2) ;
- PVC (NF DTU 60.32 et 60.33) ;
- Cuivre (NF DTU 60.5).

Elles ne doivent pas cheminer dans :

- les conduits :
  - de fumées ;
  - de ventilation ;
  - d'ordures ménagères ;
- l'épaisseur d'un isolant de mur de façade.

Elles peuvent être fixées à la structure du bâtiment ou à une paroi, à l'aide de colliers dont les fixations seront compatibles avec la nature de la paroi ou de la structure, hors béton précontraint où elles sont interdites.

Les canalisations doivent, a minima, avoir une pente de 1%, afin d'assurer l'évacuation rapide et sans stagnation des eaux.

Tout percement d'un passage pour la traversée d'une paroi ne doit pas faire défaut à la stabilité de la structure, ni à l'étanchéité à l'eau du support. En cas d'utilisation de fourreau, ce dernier doit avoir un diamètre intérieur environ 2 mm supérieur au diamètre extérieur de la canalisation. Le paragraphe 5.5.2 du NF DTU 60.1 Partie 1-1-2 traite particulièrement de la traversée de planchers.

Dans le cas de canalisations enterrées, les dispositions spécifiques ci-**dessous s'appliquent** :

- ne pas disposer les canalisations enterrées dans des zones soumises à des charges et surcharges extérieures ;
- les canalisations doivent reposer sur le sol sur toute leur longueur et recevoir un **remblayage (réalisé à partir d'éléments fins et homogènes) allant jusqu'à 20 cm au-dessus des tuyaux.**

**Afin de vérifier l'absence de fuite sur le réseau, des essais de mise en service doivent être mis en œuvre à la fin des travaux.**

*N.B. : Cette fiche rapporte l'essentiel de la partie 1-1-2 du NF DTU 60.1. Elle ne se substitue en aucun cas à ce document normatif. Pour tout complément souhaité sur ce type de mise en œuvre, consultez le DTU disponible auprès de l'Afnor ou du CSTB*